



Rencontre de consultation en santé mentale Organismes nationaux



17 décembre 2020 - 13 h

Qui nous sommes

UN RÉSEAU COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ MENTALE

- Le Réseau communautaire en santé mentale (COSME) a été fondé en 2012. Il s'est donné pour mission de soutenir, mobiliser et représenter le secteur québécois de l'action communautaire en santé mentale.
- Le COSME représente 12 regroupements régionaux d'organismes communautaires en santé mentale répartis dans tout le Québec. Ces regroupements sont représentatifs de plus des deux tiers des 450 organismes communautaires en santé mentale reconnus par le MSSS. Ils entretiennent des relations de collaboration avec tous les CISSS et CIUSSS.
- Le COSME est reconnu comme organisme représentatif du secteur communautaire de la santé mentale par la Direction de la santé mentale du MSSS, le MTESS et l'OPHQ.

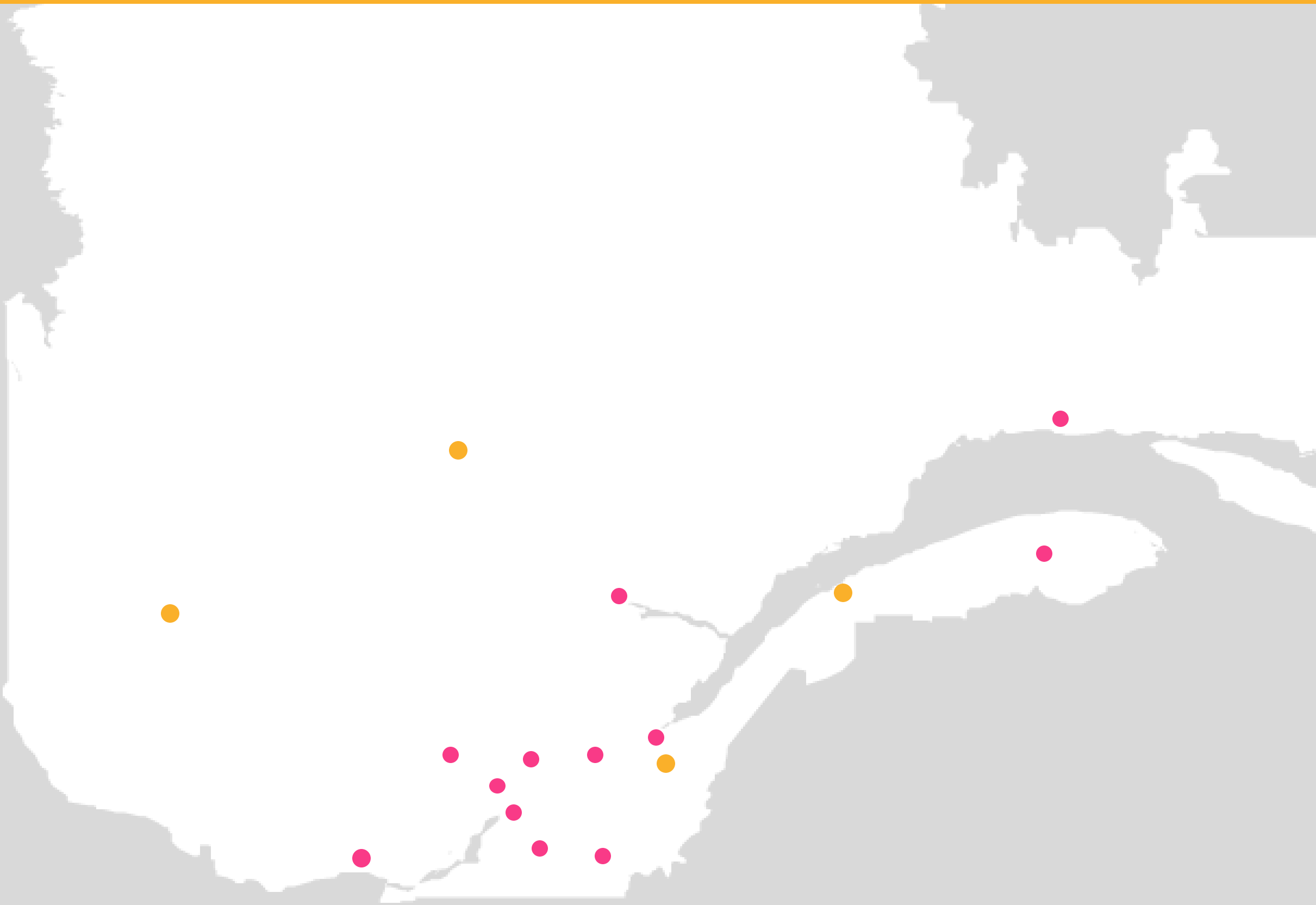
Notre réseau à travers le Québec

Régions membres

Capitale nationale
Côte-Nord
Estrie
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Lanaudière
Laurentides
Laval
Mauricie-Centre-du-Québec
Montérégie
Montréal
Outaouais
Saguenay-Lac-Saint-Jean

Liens de collaboration

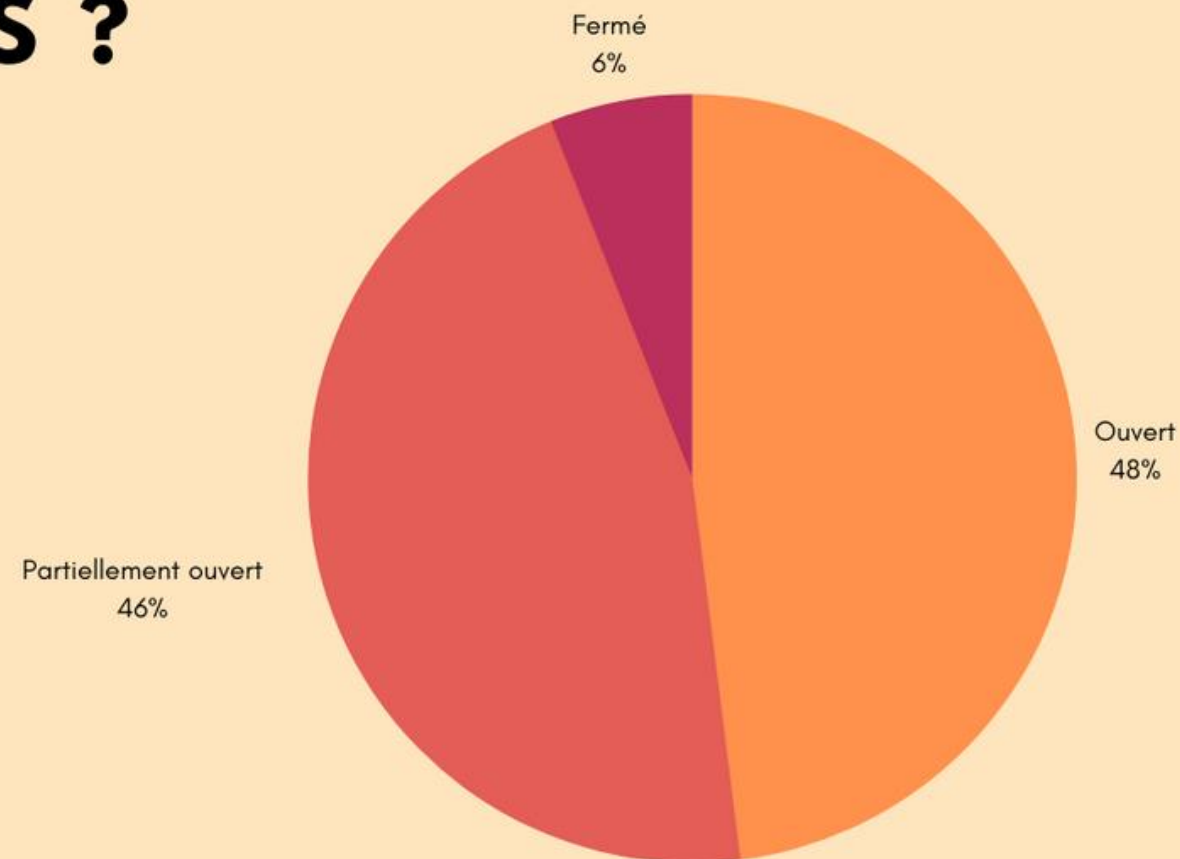
Abitibi-Témiscamingue
Bas-Saint-Laurent
Chaudière-Appalaches
Nord-du-Québec



Nos actions durant la pandémie

LE SAVIEZ- VOUS ?

Une très large majorité des organismes communautaires en santé mentale ont maintenu des services à la population durant la pandémie



UNE MOBILISATION RAPIDE

- Le COSME et les regroupements régionaux se sont mobilisés pour soutenir les organismes communautaires en santé mentale lors de l'apparition de la pandémie de COVID-19. Entre autres par :
 - Des échanges multiples entre les regroupements régionaux par visioconférences ;
 - La transmissions aux organismes communautaires des directives du MSSS et de la Santé publique par le biais d'infolettres ;
 - La publication d'une boîte à outils de quatre guides largement diffusée dans le milieu.

La boîte à outils du COSME



Boîte à outils - Partie 1

TÉLÉTRAVAIL ET OUTILS COLLABORATIFS

à l'usage des organismes
communautaires
en santé mentale

**pour traverser
la crise de la COVID-19**

Par Lucie Hébert, chargée de projet



Boîte à outils - Partie 2

INTERVENIR À DISTANCE

à l'usage des organismes
communautaires
en santé mentale

**pour traverser
la crise de la COVID-19**

Par Lucie Hébert, chargée de projet



Boîte à outils - Partie 3

L'IMPORTANCE DE PRENDRE SOIN DE SOI

à l'usage des organismes
communautaires
en santé mentale

**pour traverser
la crise de la COVID-19**

Par Lucie Hébert, chargée de projet



Boîte à outils - Partie 4

GÉRER DANS L'INCERTITUDE

à l'usage des organismes
communautaires
en santé mentale

**pour traverser
la crise de la COVID-19**

Par Lucie Hébert, chargée de projet



L'AVENIR DE LA SANTÉ MENTALE

25 PROPOSITIONS POUR UN VIRAGE COMMUNAUTAIRE AU QUÉBEC

5 CHAMPS D'ACTION EN VUE DE LA PRÉPARATION
DU PROCHAIN PLAN D'ACTION EN SANTÉ MENTALE



Nos 25 propositions

POUR LE PROCHAIN PAISM

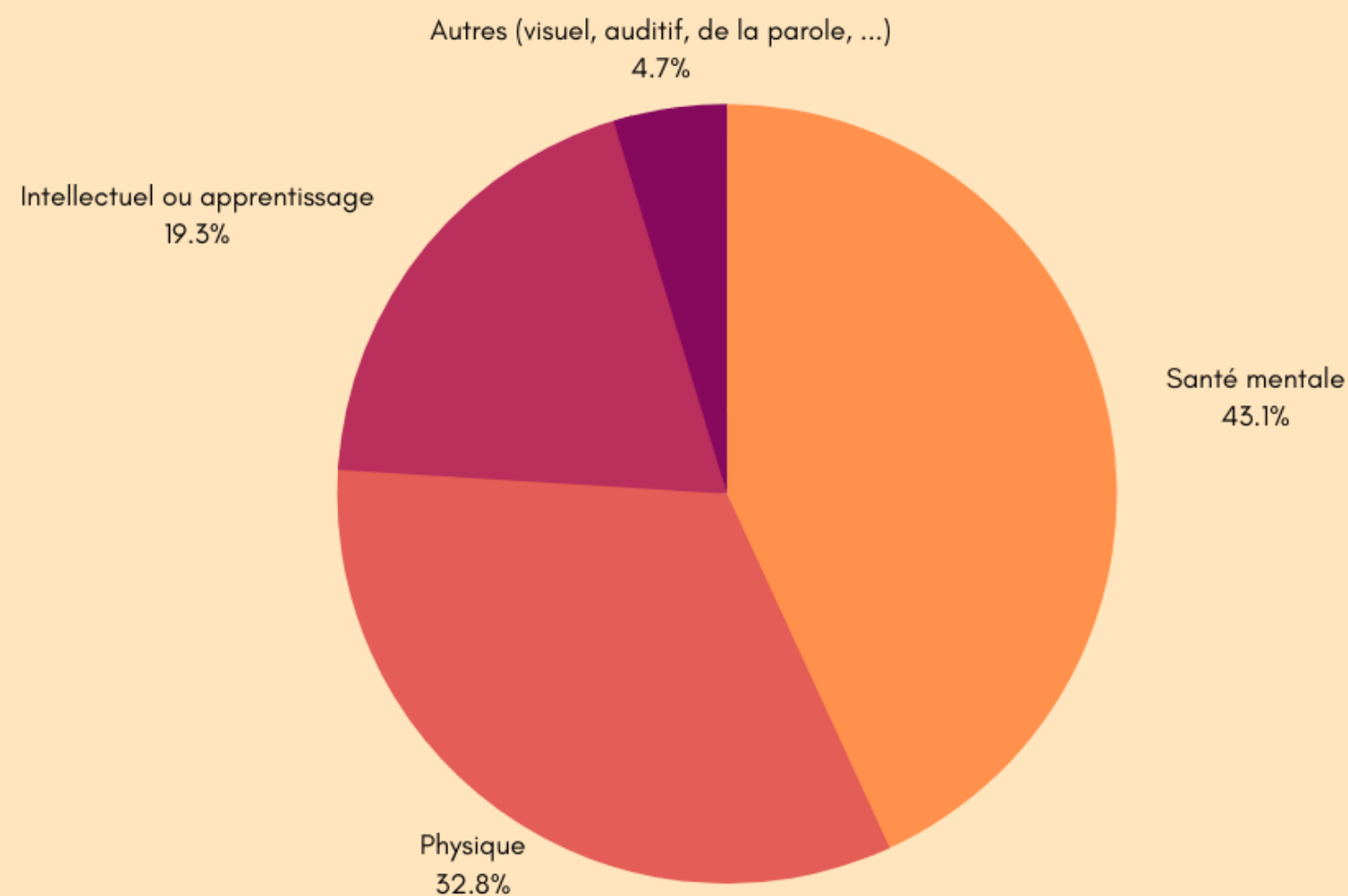
- Le COSME est prêt à contribuer à la préparation du prochain Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM).
- Une consultation, qui s'est déroulée sur un an, s'est conclue à l'automne 2019 par l'adoption d'une plateforme intitulée 25 propositions pour un virage communautaire en santé mentale.
- Cette plateforme reflète les aspirations et la vitalité du mouvement communautaire en santé mentale. Elle est déclinée en cinq champs d'action : une politique interministérielle et un plan d'action en santé mentale, de meilleures conditions de vie pour les personnes, la recherche, le soutien de l'action communautaire et le financement.

L'importance des déterminants sociaux



Les déterminants sociaux ET LA LUTTE À LA PAUVRETÉ

Répartition des adultes prestataires du Programme de solidarité sociale selon la nature du diagnostic conduisant à la reconnaissance de contraintes sévères à l'emploi - au 31 mars 2017



Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

- Le lien entre les difficultés de santé mentale et la pauvreté est peu reconnu dans les analyses et plans d'action du gouvernement québécois.
- L'OCDE estime que les personnes qui vivent avec un problème sévère de santé mentale sont de six à sept fois plus souvent exclues du marché du travail que le reste de la population.

Les déterminants sociaux ET LA LUTTE À LA PAUVRETÉ



Proposition 10 pour un virage communautaire en santé mentale

La lutte contre la pauvreté

Que la Politique interministérielle prévoie d'accorder aux personnes ayant des problèmes de santé mentale un niveau de revenu qui dépassera le seuil de pauvreté. Le montant du revenu de travail autorisé avant déduction des prestations d'aide sociale sera haussé afin de permettre à la personne d'améliorer ses conditions de vie et faciliter son accès au travail à temps partiel.

- La prévalence d'un trouble de santé mentale chez les personnes en situation en pauvreté est le double de celle observée parmi la population générale (Centre d'étude sur la pauvreté du MTESS).

Les déterminants sociaux

DANS L'ACTION INTERSECTORIELLE ET INTERMINISTÉRIELLE



Proposition 8 pour un virage communautaire en santé mentale

Le logement

Que la Politique interministérielle et le PASM prévoient d'augmenter l'accès à des logements sociaux, puisqu'il est reconnu que résider chez soi est un besoin essentiel et un facteur déterminant dans le rétablissement de la personne et le développement de son pouvoir d'agir. L'approche « logement d'abord » sera favorisée afin d'offrir une alternative aux personnes qui vivent des difficultés importantes, en particulier les personnes en situation d'itinérance.

- Le prochain PAISM devra mettre de l'avant des mesures pour s'attaquer à la réalité des liens entre les difficultés de santé mentale, la pauvreté et la dégradation des conditions de vie.
- Nous attendons du PAISM qu'il mette en œuvre des mesures de lutte à la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie, dont le soutien au revenu, l'accès au logement, l'accès aux études et à l'emploi.

La discrimination et la stigmatisation



Discrimination Stigmatisation

POUR UNE STRATÉGIE NATIONALE

- Le Guide du MSSS de 2016, intitulé *Lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le réseau de la santé et des services sociaux* se limite à la réalité particulière du réseau de la santé et des services sociaux.
- La lutte à la stigmatisation devra être soutenue par un mouvement citoyen de transformation sociale. Le milieu communautaire possède une expérience dans la lutte à la stigmatisation et demande à être mis à contribution dans le but de mettre en oeuvre une stratégie nationale inspirée des meilleures pratiques.
- Un organisme comme le nôtre est prêt à jouer un rôle dans la diffusion et le déploiement d'un programme à l'échelle des régions.



*Préjugés, stigmatisation,
discrimination, exclusion*

**Appel à la solidarité dans
toutes les régions du Québec**

Contribution du Réseau communautaire en santé mentale
(COSME) dans le cadre de la préparation par le MSSS
d'un guide sur la lutte à la stigmatisation et à la
discrimination

Août 2016

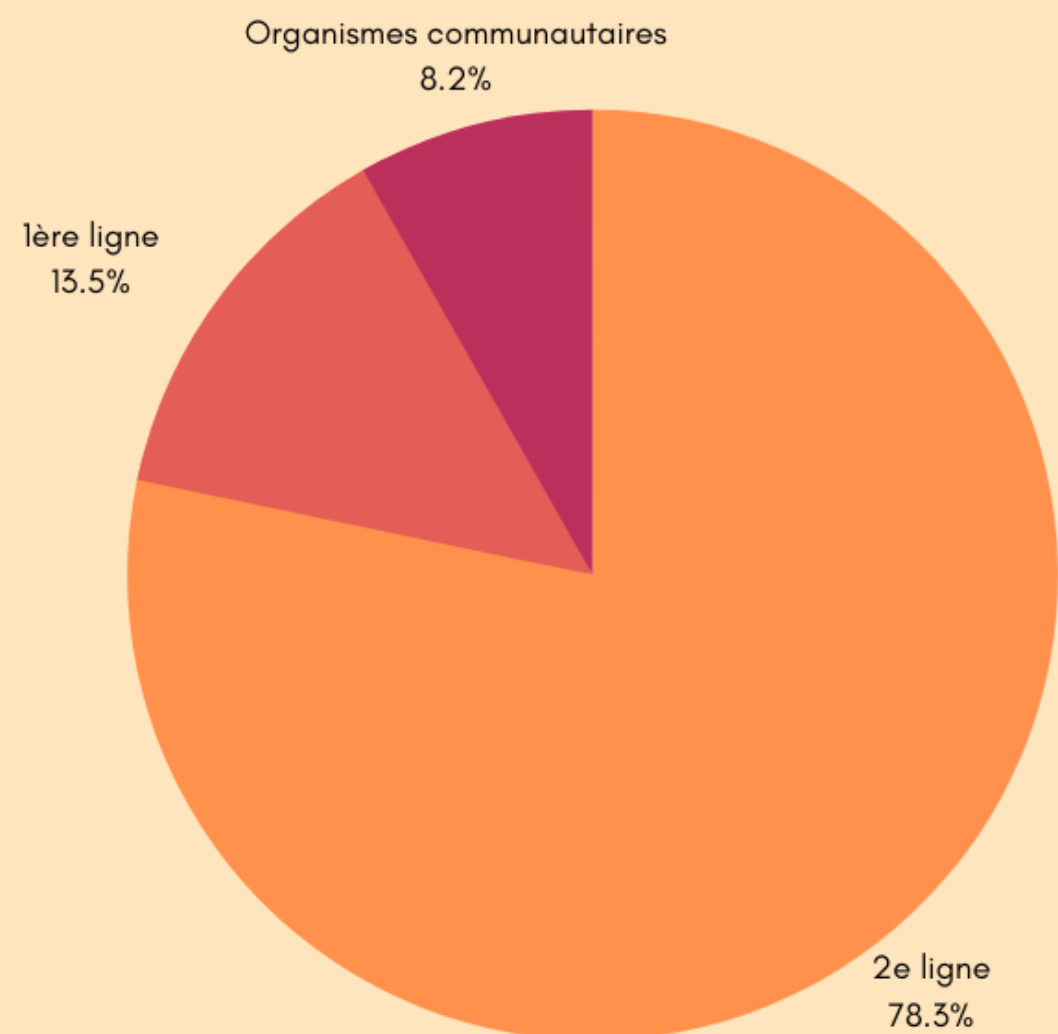
Préjugés, stigmatisation, discrimination, exclusion

Le financement en santé mentale



L'enjeu du financement **EN SANTÉ MENTALE**

Répartition des ressources en santé mentale 2017-2018



Source : étude des crédits MSSS, 2019 -PLQ Vol 4-Q 376

- Le financement des services en santé mentale est inférieur à 6 % des dépenses de programmes du MSSS, malgré la forte prévalence des troubles de santé mentale.
- La partie majeure des fonds sont attribués au milieu hospitalier lequel accapare près de 80 % des dépenses du MSSS en santé mentale.
- Il faudra un relèvement majeur des budgets en santé mentale qui seront destinés en priorité aux services de première ligne et aux organismes communautaires en santé mentale.

L'esprit de la politique EN SANTÉ MENTALE DE 1989

- « L'apport des organismes communautaires issus de la communauté est particulièrement manifeste en santé mentale. Pour favoriser le maintien dans le milieu de vie et la réintégration sociale, il devient essentiel d'appuyer ces groupes et d'accueillir les solutions qu'ils proposent. Le Ministère veut ainsi reconnaître le potentiel des organismes communautaires, préciser le soutien qui doit leur être accordé pour remplir les rôles qu'ils se sont donnés et confirmer leur participation dans chaque région à la conception et à la mise en œuvre des services. »
- « La reconnaissance des groupes communautaires doit aussi marquer la planification et l'organisation régionales des services; leur représentation doit être assurée, en leur donnant les possibilités, matérielles et administratives, de participer aux décisions. À cet effet, les organismes communautaires seront invités à participer étroitement à l'organisation régionale des services. »

Source : MSSS 1989, Politique de santé mentale

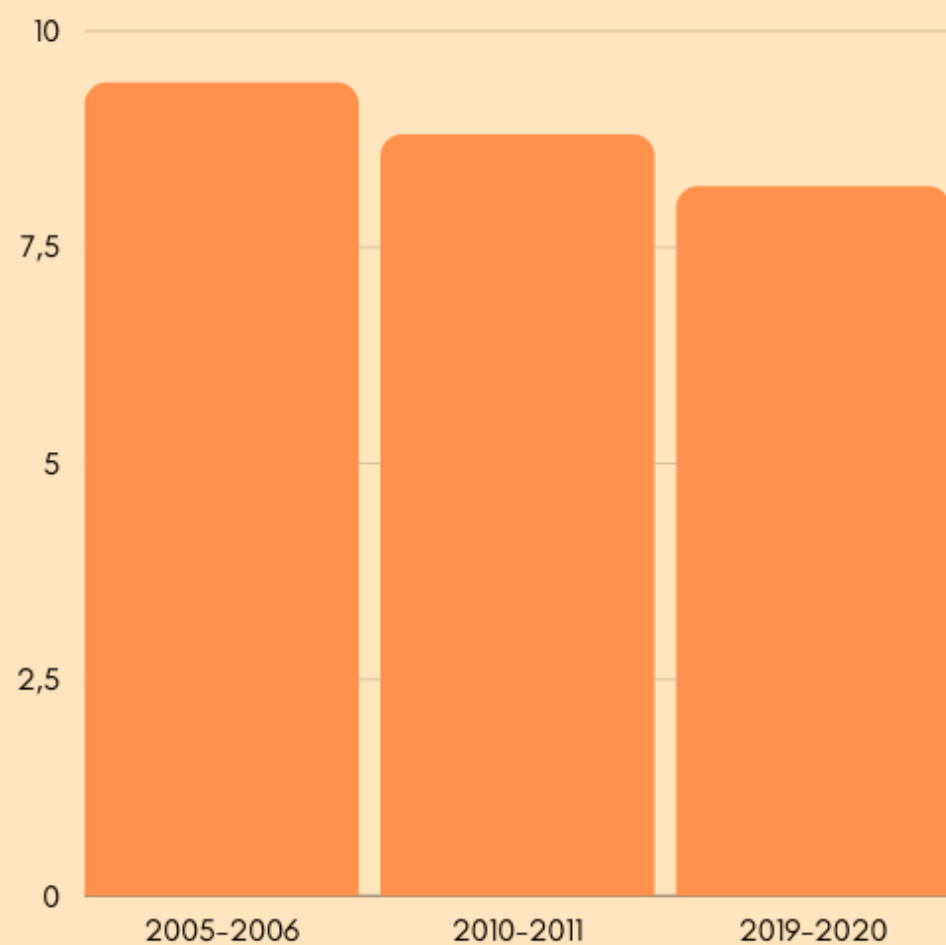
L'urgence de soutenir **LE COMMUNAUTAIRE**

- Le Commissaire à la santé et au bien-être (2012) a constaté que les organismes communautaires ne sont pas reconnus à leur juste valeur.
- « Pour ce qui est des organismes communautaires, le Commissaire constate qu'ils ne sont pas reconnus à leur juste valeur. Dans un système de santé et de services sociaux qui vise une consolidation des soins et services de première ligne et un rétablissement dans la communauté des personnes aux prises avec des troubles mentaux, le sous-financement des organismes communautaires – tout comme le manque de reconnaissance de leur expertise, qui semble leur être associé – apparaît comme un axe incontournable pour des gains de santé significatifs. »
- « Dans l'optique de remédier à cette situation, le Commissaire considère qu'il est urgent de donner aux organismes communautaires les moyens financiers pour jouer pleinement leur rôle dans le secteur de la santé mentale ».

Source : Commissaire à la santé et au bien-être, 2012

Le déclin DU FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

**Proportion des dépenses en santé mentale
allouées aux organismes communautaires**



Source : CSBE, 2012, étude des crédits MSSS, 2019.

- Déjà mentionné dans le PASM 2005-2010, le MSSS a de nouveau affirmé dans le PASM 2015-2020 que le financement des organismes communautaires devrait se faire à la hauteur d'au moins 10 % de l'enveloppe des dépenses en santé mentale dans toutes les régions du Québec.
- La proportion du financement alloué aux organismes communautaires est en déclin et n'atteint plus que 8,2 % en 2019-2020.

Doubler LE FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

- Une des 25 propositions du COSME vise à doubler, au terme du nouveau PAISM, les montants consacrés aux organismes communautaires.
- Ce soutien financier est indispensable, sans quoi le virage vers le déploiement attendu des services en santé mentale dans la communauté ne pourra se réaliser.
- L'augmentation des budgets au communautaire permettra de répondre à des besoins accrus en santé mentale, dont ceux causés par la pandémie et aussi d'offrir des conditions de travail équitables au personnel des organismes.

Les conditions de partenariat



Développer LA COLLABORATION AVEC LES REGROUPEMENTS RÉGIONAUX

État de la collaboration
entre les centres intégrés
et les regroupements régionaux
d'organismes communautaires
en santé mentale au Québec

Mars 2019

ÉTUDE
menée par le



- Les regroupements régionaux d'organismes communautaires en santé mentale doivent être reconnus explicitement comme partenaires dans la mise en œuvre du prochain PAISM alors qu'ils ont été ignorés dans les précédents PASM.
- Le COSME, avec le soutien du MSSS, a publié en 2019 une étude sur les relations entre les regroupements régionaux et les CISSS et CIUSSS. De part et d'autre, il s'est exprimé une volonté de renforcer cette collaboration.
- Les regroupements régionaux jouent un rôle pivot :
 - Mutualisation des pratiques
 - Développement de programmes
 - Mise à disposition d'outils

Un nouveau pacte **AVEC LE SECTEUR COMMUNAUTAIRE**

- Le MSSS n'a pas revu ses lignes directrices sur le soutien communautaire en santé mentale depuis 2002. Il existe un document de référence dépassé, qui fait abstraction de la contribution des organismes communautaires dans les programmes de soutien aux personnes.
- En préparation du prochain PAISM, nous proposons d'opérer à un changement de paradigme inspiré de nos 25 propositions et d'entreprendre avec le MSSS une réflexion sur la perspective d'un nouveau partenariat pour le développement de ressources de soutien communautaire :
 - Repenser et promouvoir le rôle des organismes communautaires dans les programmes de suivi communautaire d'intensité variable et de soutien de base non intensif ;
 - Explorer le développement de programmes de logements autonomes avec soutien communautaire (dont le modèle Clés en main);
 - Explorer des modèles d'intégration en emploi régulier avec soutien communautaire (dont le modèle IPS);
 - Explorer la création d'une instance de concertation et de recherche sur le soutien communautaire.





cosme.ca



info@cosme.ca



Questions